

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 790

présenté par

Mme Corneloup, M. Hetzel et M. Ray

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer cet ajout, qui restreint de manière excessive la liberté de communication des autorités de l'État.

Si la protection des agents demeure une priorité essentielle, cette disposition risque d'engendrer des tensions inutiles et de limiter le dialogue constructif entre les acteurs locaux et les services de l'État.

Il est crucial de préserver une relation de confiance et de transparence, sans imposer des contraintes disproportionnées qui pourraient entraver la coopération et la fluidité des échanges.